



RENTREE SCOLAIRE 2020/2021
INFORMATION AUX FAMILLES

Services Péricolaires



- **Cantine** : le prix du repas est basé sur le quotient familial de la Caisse d'Allocations Familiales (délibération du 13/06/2019)

Tranches	Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
Tranche 1	De 0 à 550	3.00 €
Tranche 2	De 551 à 700	3.30 €
Tranche 3	Au-delà de 700	3.40 €

Afin de bénéficier du tarif correspondant à vos ressources pour l'année scolaire, il est impératif de nous communiquer votre numéro d'allocataire CAF. (bulletin d'inscription)

En l'absence de cette information, le tarif de la tranche la plus haute sera appliqué.

Le quotient familial sera actualisé en cas de changement dans la situation familiale signalé auprès de nos services.

Vous devez inscrire vos enfants à la Cantine au plus tard le jeudi à 8h30 pour la semaine suivante (pour plus d'informations, se référer au règlement ci-joint).

Vous pouvez, si vous le souhaitez, procéder aux inscriptions péricolaires pour le mois, la période, l'année.

- **Garderie** : lundi, mardi, jeudi et vendredi (1€ la séance, tarif inchangé)

Bulletin d'inscription

Une fois complété et signé, il doit être retourné **au plus tard le vendredi 26 juin 2020** au secrétariat de Mairie.

Horaires

(sous réserve de modifications liées au COVID-19)

Horaires	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Garderie	7h30/8h20	7h30/8h20		7h30/8h20	7h30/8h20
Classe	8h30/12h00	8h30/12h00		8h30/12h00	8h30/12h00
Pause méridienne de 12h00 à 13h20					
Classe	13h30/16h00	13h30/16h00		13h30/16h00	13h30/16h00
Garderie	16h00/18h00	16h00/18h00		16h00/18h00	16h00/18h00

Rappels divers

Les enfants doivent être impérativement à jour de leurs vaccins

Toutes questions ou informations relatives aux activités péricolaires (cantine et garderie) doivent être adressées à la Mairie.

**L'accès aux écoles est sécurisé par un portail équipé d'un interphone.
Il est de la responsabilité de chacun de veiller à bien refermer le portail après son passage.**



Année Scolaire 2020/2021
Règlement CANTINE ET GARDERIE

(Suivant délibération du Conseil Municipal en date du 13 juin 2019)

Toute nouvelle demande d'inscription aux services (cantine et/ou garderie) se fait grâce au bulletin d'inscription complété et signé par les parents. Une fois le bulletin déposé en Mairie, vous recevrez par mail, vos mot de passe et identifiant de connexion vous permettant d'accéder à la plateforme de réservation et de paiement en ligne.

CANTINE MUNICIPALE

Les inscriptions, pour la cantine, doivent se faire le jeudi avant 8h30 pour la semaine suivante (ou pour le mois, la période, l'année, etc). Elles se font à partir du logiciel en ligne prévu à cet effet (le lien pour y accéder est situé sur la page d'accueil du site de la Mairie : www.flaviac.fr).

Pour les parents ne pouvant souscrire à ce service, les inscriptions se feront à l'accueil de la Mairie au plus tard le mercredi à 11h00 (règlements par chèques ou espèces).

Seules les absences signalées en Mairie la veille avant 9h30 **et** par écrit, feront l'objet d'un avoir sur votre compte.

En cas de grève des personnels enseignants, les préparations cantine et garderie sont systématiquement remboursés.

Pour information :

Lors de situations exceptionnelles (familiales ou professionnelles), l'apport d'un repas froid est toléré. Il sera fourni par la famille dans un sac isotherme au nom de l'enfant. Ce sac sera déposé en Mairie à 8h30 ou à l'agent en charge de la garderie. Il est de la responsabilité des parents de respecter ces consignes de conservation.

Pour des raisons évidentes d'organisation, la Mairie devra en être avertie.

Attention : l'oubli d'inscription n'est pas considéré comme « une situation exceptionnelle ». Le parent ou la personne autorisée devra venir chercher l'enfant à la sortie de la classe à 12h.

Les enfants de plus de 3 ans peuvent manger à la cantine, **après inscription obligatoire.**

Chaque enfant de Maternelle déjeunant à la cantine doit posséder une serviette de table marquée à son nom.

Les menus de la semaine sont affichés dans le hall de l'école maternelle et sur le panneau d'affichage à l'entrée de l'école élémentaire ; ils sont également consultables sur le site internet de la commune (www.flaviac.fr - rubrique « les services »).

Tous les enfants qui mangent à la cantine sont tenus de **respecter les règles de discipline. En cas d'indiscipline**, les parents seront informés une première fois oralement de l'attitude de l'enfant ; le deuxième avertissement se fera par écrit et l'enfant pourra être exclu temporairement ou définitivement de la cantine scolaire.



Flaviac, le 8 juin 2020

ECOLES MATERNELLE ET ELEMENTAIRE
RENTREE SCOLAIRE 2020/2021

Madame, Monsieur,

Afin de préparer la rentrée scolaire du mardi 1er septembre prochain, nous vous adressons :

- Une fiche d'information aux familles
- Le règlement cantine et garderie
- Le bulletin d'inscription individuel aux services périscolaires (cantine et/ou garderie)

Ce dernier document doit être déposé en Mairie au plus tard le vendredi 26 juin dument complété, daté et signé.

La tarification cantine basée sur le quotient familial (voir « Information aux familles ») entrera en vigueur dès la rentrée de septembre 2020. (*délibération du conseil municipal du 13/06/2019*)
Pour toute question s'y rapportant, nos services sont à votre écoute.

Les tarifs pour l'année scolaire 2020/2021 sont les suivants :

- **Cantine :**

Quotient Familial (QF) de la CAF	Tarif repas
De 0 à 550	3.00 €
De 551 à 700	3.30 €
Au-delà de 700	3.40 €

- **Garderie périscolaire** (lundi, mardi, jeudi et vendredi) : **1.00 € par ½ journée** (*inchangé*)
Toute heure entamée est due.

Exemples : Mon enfant va en garderie le matin : je règle 1€
Mon enfant va en garderie le soir : je règle 1 €
Mon enfant va en garderie le matin **ET** le soir : je règle 2 €

Nous vous souhaitons un bel été.

Par délégation :
Jimmy BONHOMME
Responsable des Affaires Scolaires

NB : tous ces documents sont également téléchargeables sur www.flaviac.fr => rubrique « Espace de téléchargements » sur la page d'accueil du site.



Bulletin d'inscription Cantine et/ou Garderie

Année Scolaire 2020/2021

Ne remplir qu'une fiche par enfant

Date limite de retour :

Vendredi 26 juin 2020

Nom et prénom de l'enfant	Date de naissance	Sexe	Classe
Cantine : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OCCASIONNEL	Garderie : <input type="checkbox"/> OUI <input type="checkbox"/> NON <input type="checkbox"/> OCCASIONNEL		

Nom et Prénom du représentant légal :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Lien de parenté avec l'enfant : Père Mère Autre :

Adresse e-mail (obligatoire pour le portail famille) :@.....

N° d'allocataire CAF :

En l'absence du numéro d'allocataire, le prix de la tranche la plus haute sera appliqué

Nom et Prénom du conjoint :

Adresse :

Téléphone domicile :

Téléphone professionnel :

Téléphone portable :

Adresse e-mail (obligatoire pour le portail famille) :@.....

En cas de séparation, divorce : joindre le jugement et indiquer le mode de garde en place (garde alternée, semaines paires ou impaires...) afin de paramétrer le planning du logiciel périscolaire en conséquence :

Votre enfant dispose-t-il d'un Protocole d'Accueil Individualisé (PAI) ? :

Oui Fournir le Protocole d'Accueil Individualisé avec les médicaments si prescription.

En l'absence du document et des médicaments en Mairie, l'enfant ne sera pas admis à la cantine.

Non

Votre enfant suit-il un régime alimentaire ?

Sans porc

Sans viande

Autorisations diverses (cocher la case lorsque vous autorisez votre enfant)

Droit à l'image

Rentre seul à la maison

Personnes autorisées à venir chercher votre enfant à la garderie

Nom	Prénom	Coordonnées téléphoniques

Signatures acceptant le règlement, précédées de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Le représentant légal :

Date :

Le conjoint :

Date :